



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

Affichage

Le mardi 17 octobre, à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ,
Mmes LABBÉ, MAQUET, MOREL, VEERAYEN
Messieurs CERTAIN, DUSZA, LEFEBVRE, TSJOEN.

Absents :

Monsieur ANTONIOLI
Monsieur COURSEAUX, excusé
Madame ALEXANDRE-LEMESLE, qui donne procuration à Madame COURCHÉ
Madame SADOU, qui donne procuration à Monsieur CERTAIN
Madame TASSERIE, qui donne procuration à Madame MOREL

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

I – MISE AU POINT PADD - délibération n° 41

Une présentation synthétique du débat du projet du PADD, dans le cadre de l'élaboration du PLUi a été adressée aux membres du conseil municipal pour en débattre en conseil municipal de ce jour.

A cet effet, Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler. Un membre du conseil municipal propose que, dans le cadre du projet POST CARBONE, une réflexion soit faite sur le développement du transport en commun. Ce point a déjà été abordé avec la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole. Le coût important du renouvellement de la DSP transport ne permet pas d'étendre le réseau

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, avec 12 voix pour dont 3 procurations, le débat du projet du PADD.

II – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA LISTE ELECTORALE – délibération n° 42

La commission de la liste électorale se compose d'un conseiller municipal, d'un Délégué de l'administration désigné par le Préfet, et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Il est nécessaire de renouveler cette commission.

Concernant les délégués, nous attendons des directives complémentaires de la Sous-Préfecture. Concernant le conseiller municipal nous devons désigner ce soir celui qui sera membre de la commission.

Un conseiller municipal, se propose comme membre de la commission électorale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, avec 12 voix pour dont 3 procurations.

III – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA CONVENTION SUR L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – Délibération n° 43

La mairie a candidaté pour expérimenter le compte financier unique (qui consiste à se rapprocher le plus possible de la comptabilité des entreprises).

La candidature ayant été retenue, les membres du conseil municipal doivent autoriser Madame le Maire à signer la convention

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent Madame le Maire, avec 12 voix pour dont 3 procurations, à signer la convention.

IV – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA RÉVISION DU PLAN MOBILITE (PDM) LANCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Les membres du conseil municipal ont été destinataires du document relatif à la révision du plan de mobilité établi par la Communauté Urbaine le Havre Seine métropole.

Concernant la révision de ce PDM, plusieurs suggestions ont été faites par le conseil municipal, à savoir :

- ✓ Accroître le réseau de transport en commun sur nos communes rurales
- ✓ Continuer à développer des pistes cyclables,
- ✓ Développer les circuits du TRAM jusqu'à l'entrée du Havre, côté stade

Océane

- ✓ Créer un service de mise à disposition de vélos électriques sur Saint-Romain de Colbosc

V – POINT SUR LE GRAND PROJET DES SALLES DE CLASSE, de la COUR VÉGÉTALISÉE ET RENATURÉE

Concernant le grand projet des salles de classe, Madame le Maire rappelle la nécessité de bien faire la distinction entre d'une part, la construction des trois salles de classe, et, d'autre part la cour végétalisée et renaturée, afin de pouvoir entrer dans le processus de

subvention. Pour information, concernant la cour végétalisée, nous devons faire appel à un architecte paysager concepteur.

L'appel d'offre est paru dans le Courrier Cauchois. 7 architectes sont déjà intéressés par le projet et rendez-vous a été pris afin qu'ils viennent visiter l'école le mercredi 18 octobre prochain.

VI – PRÉSENTATION DES LIVRES D'ECOLE

Les livres qui vont être offerts aux élèves de l'école Henri Dès pour Noël, ont été choisis. Cette année, ils portent sur le thème des sciences. Le budget a été respecté, avec une moyenne de 6.80 euros par livre, sensiblement le même tarif que l'année dernière.

La distribution aura lieu le samedi 16 décembre 2023, lors du goûter de Noël

VII – POINTS ANIMATIONS

1°) bilan journée du patrimoine

Bilan des Journées du Patrimoine qui se sont déroulées les 16 et 17 septembre dernier : bilan satisfaisant. Plus de 100 personnes sont venues à la Remuée pendant le week-end pour participer aux différentes activités proposées (exposition photos à l'église, calligraphie et poterie sur le thème des gargouilles pour les petits et les grands).

2°) animations à venir

➤ 31/10/23 : Halloween.

Déambulation à la Remuée, ponctuée de contes selon un parcours organisé, à savoir : départ de l'aire de loisirs, ensuite direction vers la place du marché, puis l'école, la salle omnisports, la boulangerie, le cimetière (devant le porche de l'Eglise) et pour finir parking de la mairie ou sera servi la traditionnelle soupe à la citrouille. Un remerciement à l'équipe du périscolaire qui a œuvré pour préparer de belles décorations avec les enfants, sur le thème d'Halloween.

➤ **11/11/2023** : cérémonie de la Commémoration de l'Armistice et mise à l'honneur des médaillés du travail.

➤ **3/12/2023** : repas des Anciens offert par la mairie

➤ **7, 8 et 9 décembre 2023** : festival AD'HOC avec une représentation pour les scolaires le matin et l'après-midi et des manifestations pour tous publics le samedi

➤ **16/12/2023** : à midi, remise des colis aux Anciens de la commune, autour d'un cocktail dinatoire et l'après-midi, à 15 h 30, remise des livres aux élèves de l'école Henri Dès, autour d'un goûter de Noël.

➤ **Fête du Printemps** : Madame le Maire suggère aux conseillers municipaux de trouver des producteurs locaux qui accepteraient de participer à la Fête du Printemps.

➤ **28/01/2024** : Vœux du Maire

➤

VIII – ARCHIVES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour faire suite au passage d'une personne déléguée par le Centre de Gestion pour faire le tri dans les archives de la commune, celles qui devaient être détruites ont été détruites.

Des devis d'agencement vont être demandés afin de réorganiser le rangement des archives restantes et à venir.

IX– TAXE D'ENLÈVEMENT SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET REDEVANCE SPÉCIALE

La Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole présente l'harmonisation de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères TEOM afin de répondre au cadre juridique imposant un régime de financement unifié. Cette TOEM sera calculée en fonction des services rendus (fréquence de ramassage par semaine).

L'obligation d'harmonisation de la redevance spéciale prendra effet dès le 1^{er} janvier 2024. Les principes retenus sont les suivants :

- ✓ Seuil à 1500 litres / semaine tous flux
- ✓ Les Producteurs non ménagers peuvent déduire leur TEOM du montant de La redevance
- ✓ Les producteurs non ménagers publics seront facturés au site de production (bénéfice de la franchise par site)
- ✓ Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024
- ✓ Facturation annuelle fin 202
- ✓ Vérifier les conventions avec les communes (nombre de bacs, baisse des ordures ménagères et hausse du tri, actualisation des sites...)

Madame le Maire propose donc de changer la taille des containers de la commune afin de réduire le coût de la redevance spéciale payée par la commune.

VIII – SORTIE ORGANISÉES PAR LA MAIRIE

- Une sortie au Sénat le 7 novembre 2023 pour les classes de CM1/CM2 et CE1/CE2
- Une sortie à l'Assemblée Nationale le 5 décembre 2023 pour les membres du conseil Municipal

IX – INFORMATIONS DIVERSES

1°) indice 14 et 14 bis

Pour faire suite aux études menées par la société en charge des expertises géologiques, concernant les indices 14 et 14 bis, le rapport a été transmis au référent mouvements de terrain, à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer. Au vu des conclusions du rapport, le

réfèrent a préféré demander un avis à une société spécialisée dans les risques géologiques agréées, qui vaut avis de l'Etat. La société propose de refaire 7 sondages supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 21 h 30.

La prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au 07/12/2023